

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Août 2019**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 août 2019, au moins 535 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

*SIGLES ET ABREVIATIONS*.....3

*0. INTRODUCTION*..... 4

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L’HOMME*.... 5

*I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE* .....5

*I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES*.....5

*I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES* .....6

*I.2. DES PERSONNES TORTUREES*.....7

*I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT*.....7

*I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE* .....8

*II. FAITS SECURITAIRES*..... 8

*III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS*..... 10

*WEBOGRAPHIE*..... 12

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**EAC** : *East African Community*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UA** : *Union Africaine*

**UE** : *Union Européenne*

**UPD** : *Union pour la Paix et le Développement*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

**VS** : *Violences Sexuelles*

## 0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel d'août 2019 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du n° 173 à 177.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas de VBG, des cas de tortures, des cas d'arrestations arbitraires et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 29 personnes ont été tuées dont 16 retrouvées cadavres, 10 victimes de VBG, 23 torturées et 47 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 1 femme, 3 mineurs, 1 nourrisson et 1 nouveau-né tués.

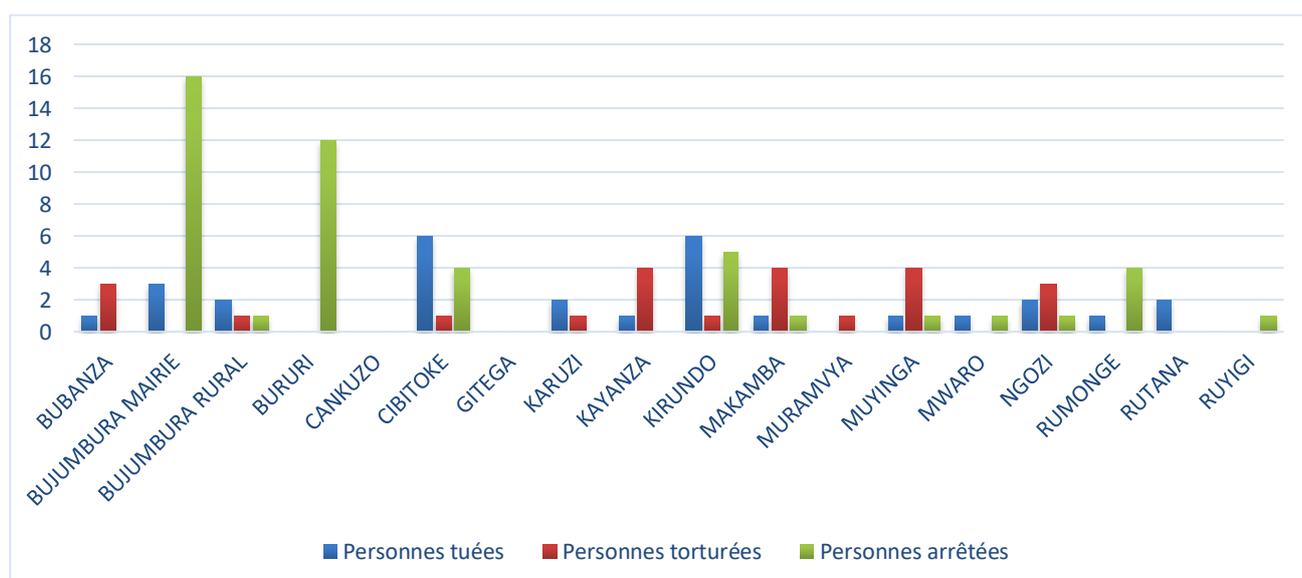
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des actes d'intimidations et des attaques armées ont été rapportés dans différents coins du pays au cours de cette période.

Des attaques des permanences du parti CNL et des affrontements entre des membres de la milice Imbonerakure et des membres du parti CNL ont été également rapportées dans certaines provinces du pays.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

**Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au mois d'août 2019**



Dans ce rapport du mois d'août 2019, comme le montre le graphique ci-dessus, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 29 cas dont 1 femme, 3 mineurs, 1 nourrisson et 1 nouveau-né. Ainsi, les provinces de Cibitoke et Kirundo viennent en tête avec 6 cas chacune, suivies de Bujumbura Mairie avec 3 cas. Les provinces de Bujumbura rural, Karuzi, Ngozi et Rutana ont chacune 2 cas.

Sur un total de 23 cas de torture relevés au cours du mois d'août 2019, les provinces de Kayanza, Makamba et Muyinga viennent en tête avec 4 cas chacune, suivies de celles de Bubanza et Ngozi avec 3 cas chacune.

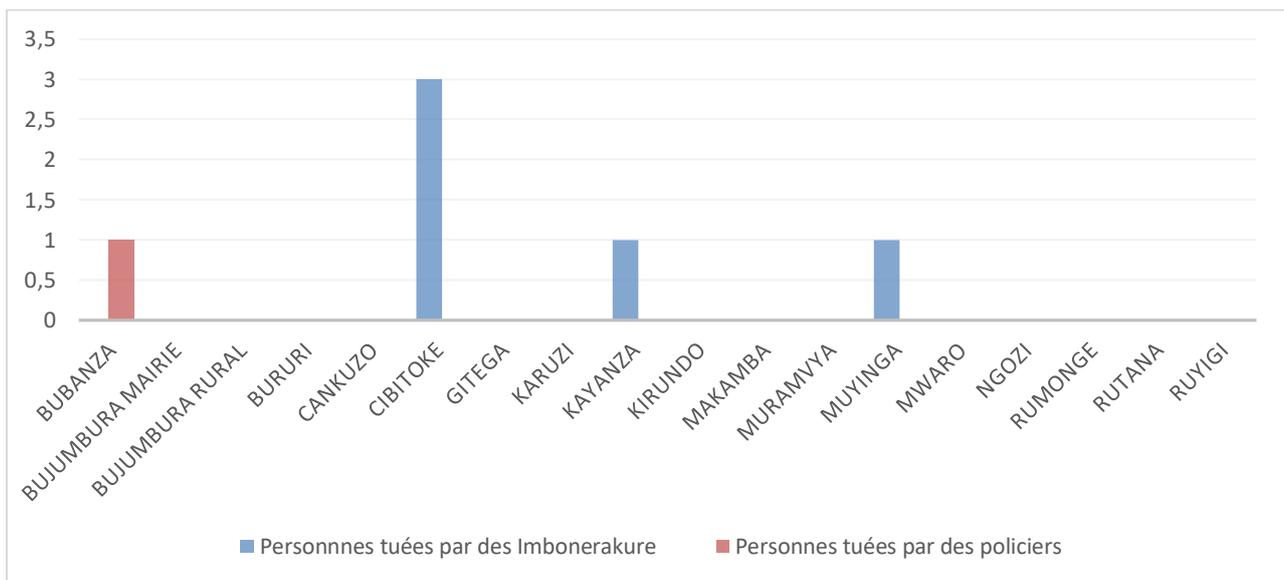
Sur un total de 47 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 16 cas, suivie de Bururi avec 12 cas et de Kirundo avec 5 cas. Les provinces de Cibitoke et Rumonge ont enregistré 4 cas chacune.

**I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME**

**I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE**

**I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES**

**Figure II : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques**

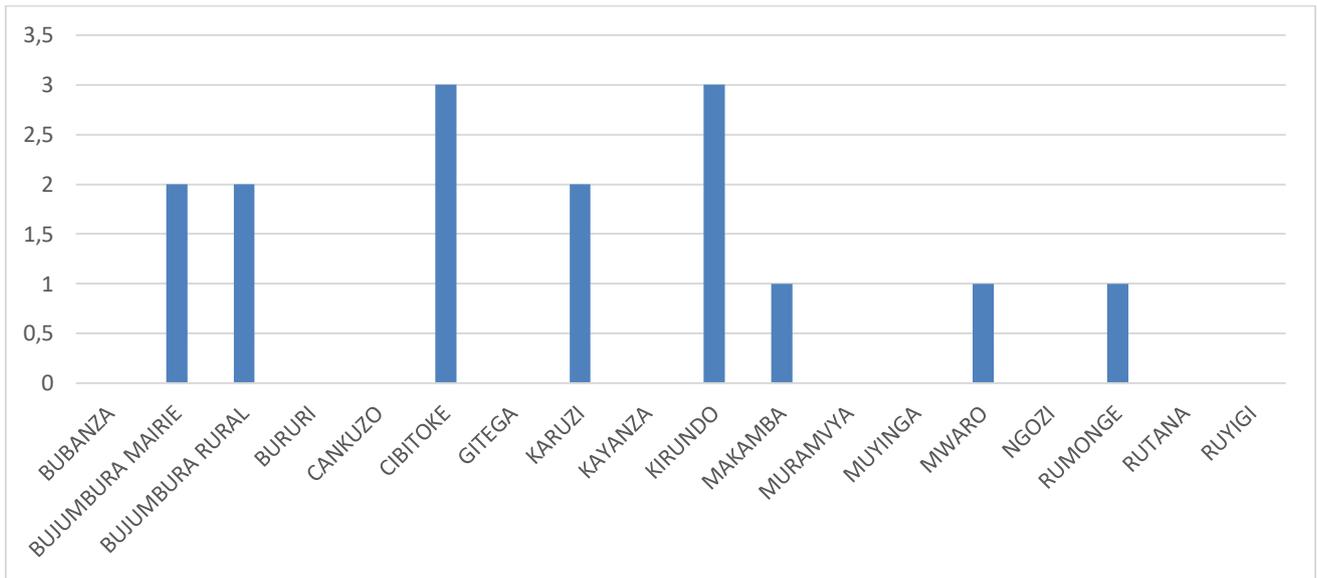


Au cours du mois d'août 2019, six personnes ont été tuées par des agents étatiques. En effet, les présumés auteurs qui viennent en tête sont des Imbonerakure avec 5 cas, suivis des policiers avec 1 cas.

La province qui vient en tête est celle de Cibitoke avec 3 cas. Les provinces de Bubanza, Kayanza et Muyinga ont enregistré 1 cas chacune.

### ***1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

**Figure III : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés**

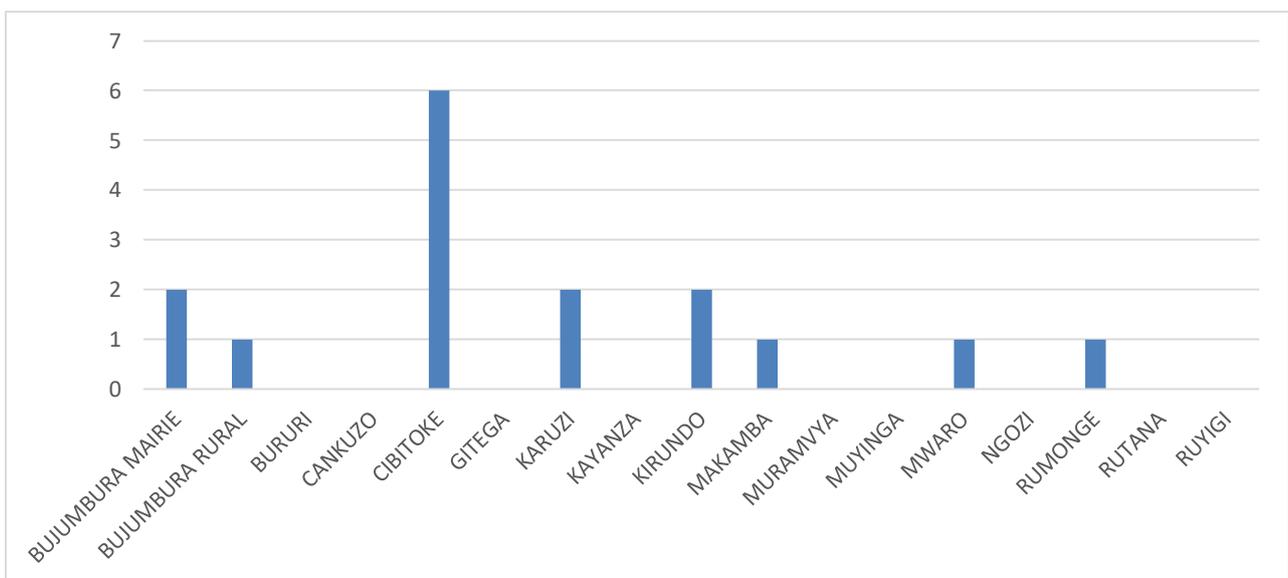


Au cours du mois d’août 2019, quinze personnes ont été tuées par des gens non identifiés. Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières.

Les provinces les plus frappées sont celles de Cibitoke et Kirundo avec 3 cas chacune, suivies de Bujumbura Mairie, Bujumbura rural et Karuzi avec 2 cas chacune.

Ainsi, la plupart de ces personnes tuées par des gens non identifiés ont été retrouvées cadavres.

**Figure IV : Cadavres retrouvés**

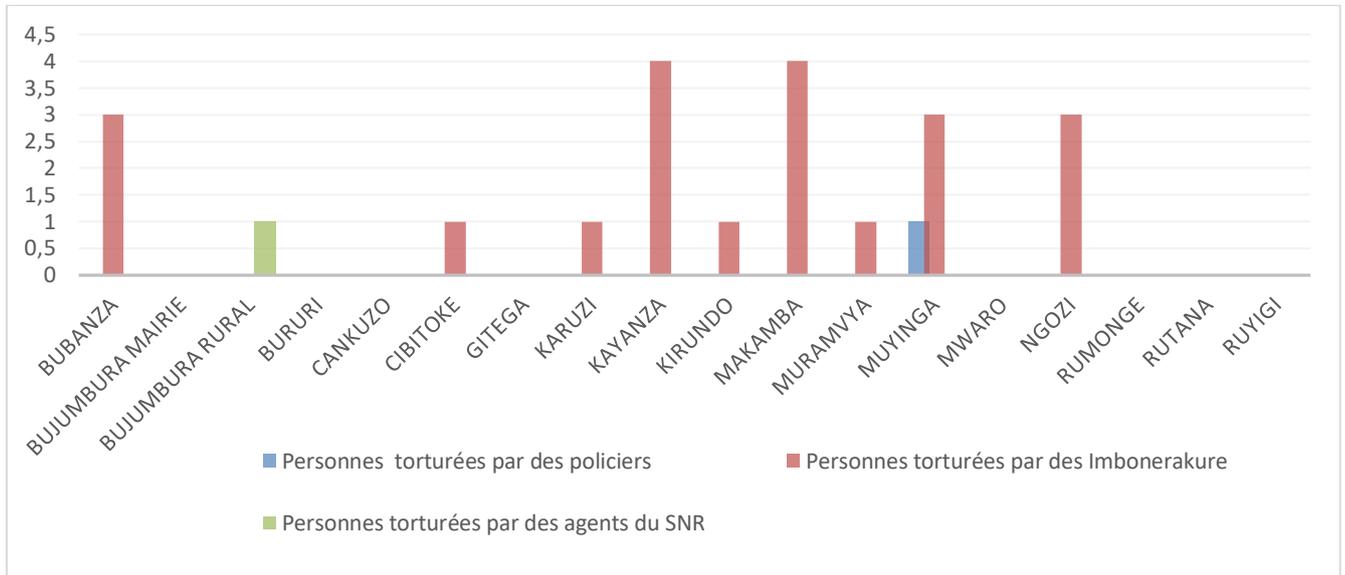


Comme la figure ci-haut l’illustre, au cours du mois d’août 2019, la Ligue Iteka a relevé 16 cas de cadavres retrouvés. Les provinces les plus touchées sont celles de Cibitoke avec 6 cas, suivie de Bujumbura Mairie, Karuzi et Kirundo avec 2 cas chacune. La plupart des victimes sont retrouvées avec des signes de torture physique montrant qu’elles ont été tuées.

Certaines autorités administratives au niveau local se présentent à enterrer les cadavres sans qu'aucune enquête ne soit diligentée en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

### 1.2. DES PERSONNES TORTUREES

Figure V : Graphique des personnes torturées



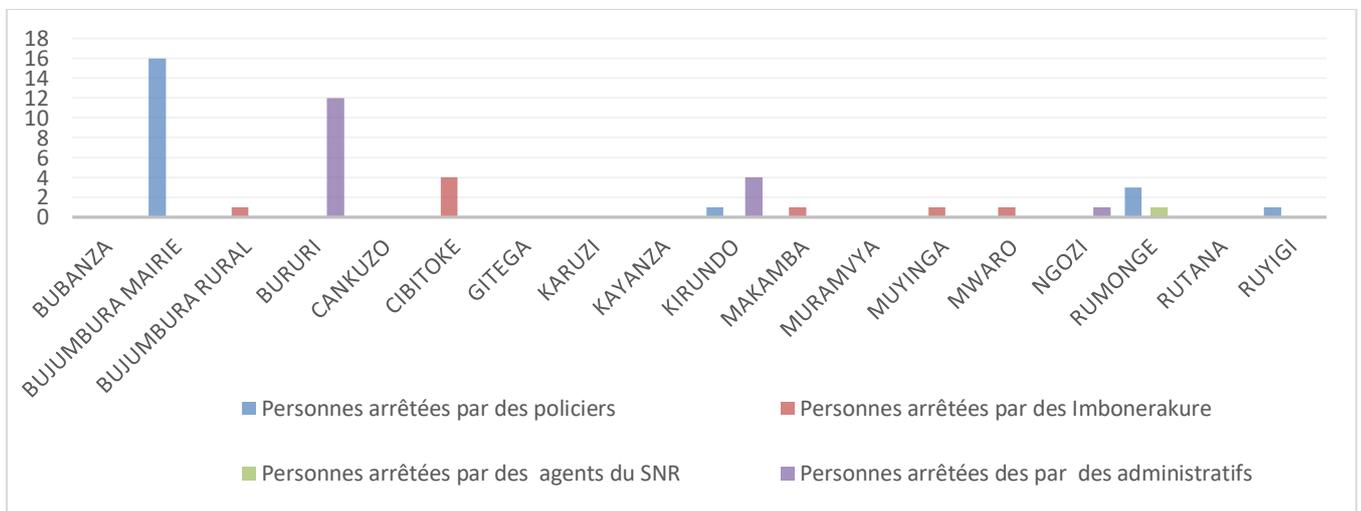
Au cours du mois d'août 2019, la Ligue Iteka a relevé 23 cas de victimes de torture dont 1 mineur. Les provinces de Kayanza, Makamba et Muyinga viennent en tête avec 4 cas chacune.

Les victimes de torture les plus visées sont des membres du parti CNL avec 15 cas sur un total de 23 cas.

Les présumés auteurs de ces cas de torture sont des membres de la milice Imbonerakure avec 21 cas tandis que des agents du SNR et des policiers sont des présumés auteurs de 1 cas chacun.

### 1.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Figure VI: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement

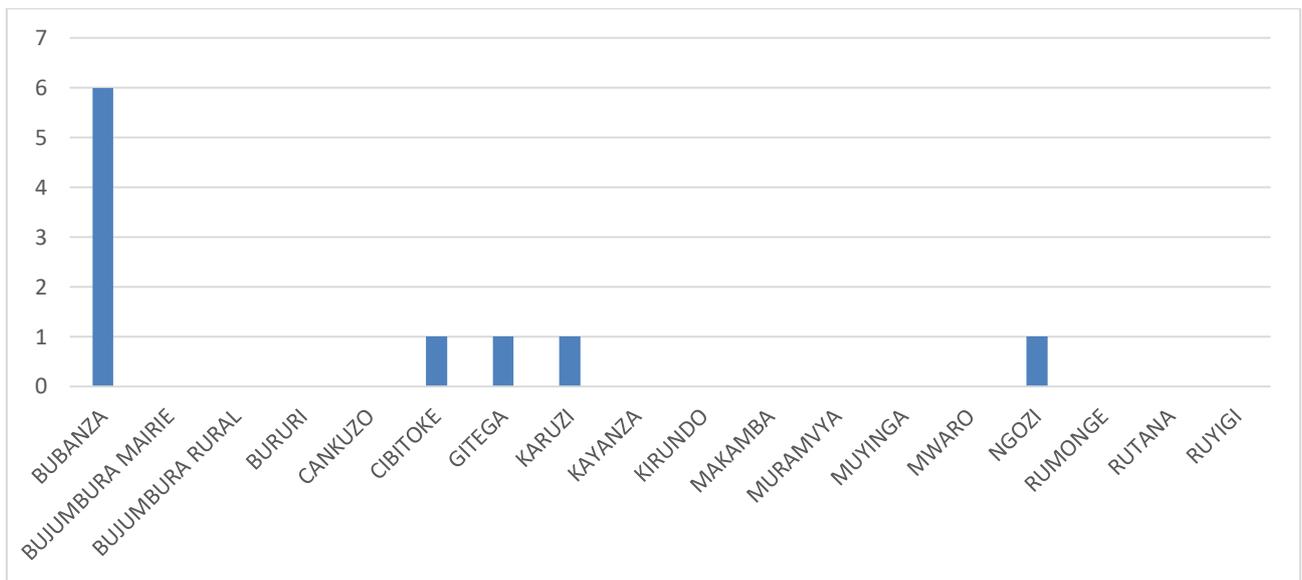


Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois d'août 2019, la Ligue Iteka a enregistré 47 victimes d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des éléments de la police avec 21 cas, des agents de l'administration avec 17 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 8 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

La province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 16 cas d'arrestations arbitraires, suivie de Bururi avec 12 cas, de Kirundo avec 5 cas, Cibitoke et Rumonge avec 4 cas chacune.

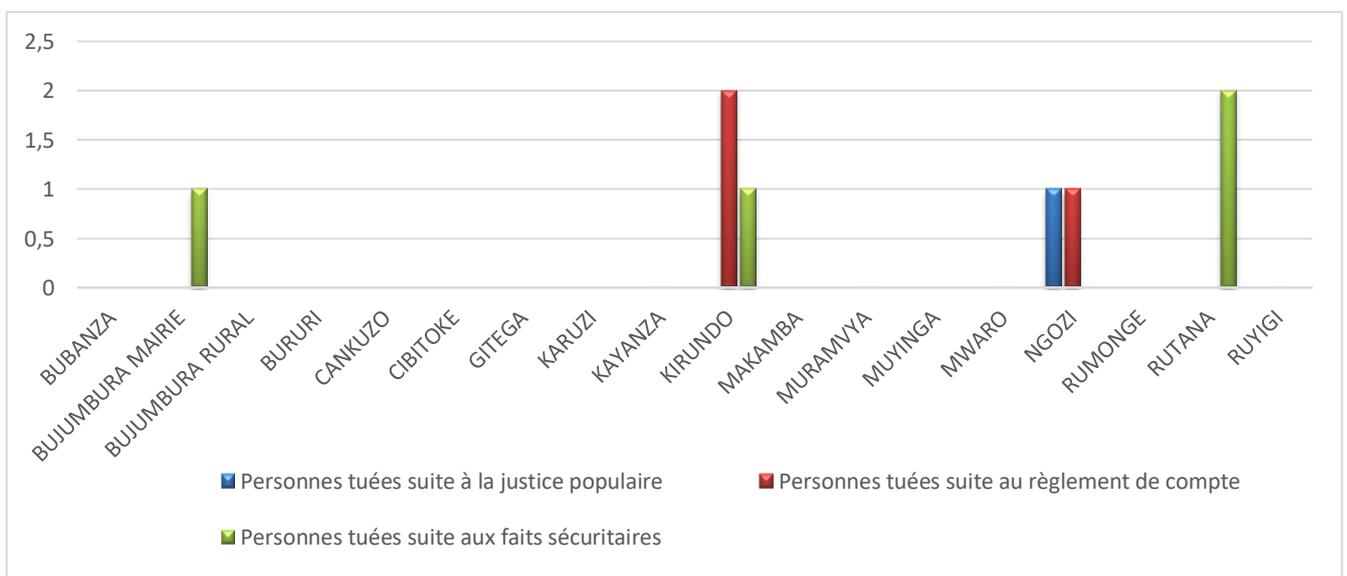
Sur 47 victimes d'arrestations arbitraires, figurent 28 membres des partis politiques dont 16 membres du parti CNL et 12 membres du parti UPD-Zigamibanga.

**1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**



Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 10 cas de violences sexuelles. Ces victimes de VS ont été répertoriées dans les provinces de Bubanza avec 6 cas, de Cibitoke, de Gitega, de Karuzi et de Ngozi avec 1 cas chacune.

**II. FAITS SECURITAIRES**



Au cours du mois d'août 2019, la Ligue Iteka a relevé 8 cas de personnes tuées dont 3 victimes tuées suite aux règlements de compte dans les provinces de Kirundo avec 2 cas et Ngozi avec 1 cas.

Au niveau de la justice populaire, la Ligue Iteka a relevé 1 cas en province de Ngozi.

Quatre victimes ont été tuées suite aux faits sécuritaires dont 3 cas d'infanticide à Rutana avec 2 cas et Kirundo avec 1 cas ainsi qu'un cas d'affrontements entre des jeunes de la milice Imbonerakure et des membres du parti CNL.

En outre, 29 cas de personnes blessées suite aux attaques des hommes armés non identifiés et lors des affrontements entre des jeunes de la milice Imbonerakure et des membres du parti CNL ont été relevés.

Des cas de destructions des permanences du parti CNL, des maisons et un champ de culture de tomate appartenant aux membres du parti CNL ont été observés dans certaines provinces du pays.

Des attaques armées, des entraînements paramilitaires, des manifestations et des distributions des armes aux membres du parti CNDD-FDD ont été observées dans certaines provinces du pays.

Des cas d'interdiction aux membres du parti CNL de tenir des réunions pacifiques ont été relevés dans la plupart des provinces du pays.

Des actes d'intimidation orchestrés par des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs ainsi que des cadres du parti CNDD-FDD à l'encontre des membres des partis politiques d'opposition en général et ceux du parti CNL en particulier ont été répertoriés dans certaines provinces du pays.

.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'homme, des atteintes et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants sont signalés.

Des cas de violences basées sur le genre ont été également relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas d'intolérance politique entre des membres des partis politiques du CNDD-FDD et du CNL ont été observés dans certaines provinces du pays.

Des attaques armées, des entraînements paramilitaires et des manifestations ont été observés dans certaines provinces du pays.

Des actes d'intimidation, des cas de distribution d'armes aux Imbonerakure et des cas d'interdiction aux membres du parti CNL de tenir des réunions pacifiques ont été aussi observés dans le pays.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été les présumés auteurs des violations des droits de l'homme observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme;
- De reprendre le dialogue avec les différents protagonistes dans la résolution du conflit burundais ;
- De garantir les droits et les libertés publics afin de renforcer la gouvernance démocratique au Burundi.

#### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la relance du dialogue inter burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

### **C) A P'UE**

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

### **D) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la reprise du dialogue inter-burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

### **E) A P'EAC**

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

### **F) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et aux enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

### **G) A la CPI :**

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

## **WEBOGRAPHIE**

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°173:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/08/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-173.pdf>

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°174:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/08/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-174.pdf>

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°175:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/08/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-175.pdf>

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°176:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/08/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-176.pdf>

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°177:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/09/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-177.pdf>

